



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 27 septembre 2021

Programme de rachat d'actions

Réduction des ressources allouées à la mise en œuvre du contrat de liquidité

Conformément aux dispositions de l'article 4 de la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021 (la « Décision AMF »), Lagardère SA a réduit, ce jour, de 7.000.000,00 euros, les ressources allouées à la mise en œuvre du contrat de liquidité confié à Kepler Cheuvreux.

Après cette réduction du montant en numéraire alloué au contrat de liquidité, les moyens disponibles sont les suivants :

- 157.643 actions ;
- 2.298.125,45 euros.

Il est précisé que, conformément à l'article 5 de la Décision AMF, l'exécution du contrat de liquidité est suspendue depuis le 16 septembre 2021, date de début de la période de pré-offre visant les titres de Lagardère SA¹.

Créé en 1992, Lagardère est un groupe de dimension mondiale présent dans plus de 40 pays, comptant environ 28 000 collaborateurs et ayant dégagé un chiffre d'affaires de 4 439 M€ en 2020.

Le Groupe repose sur deux branches prioritaires : Lagardère Publishing (Livre, Livre numérique, Jeux sur mobiles et Jeux de société) et Lagardère Travel Retail (Travel Essentials, Duty Free et Mode, Restauration).

Dans le périmètre du Groupe figurent également les actifs de Lagardère News et de Lagardère Live Entertainment.

Le marché de référence du titre Lagardère est Euronext Paris.

www.lagardere.com

Contact Presse

Ramzi Khiroun

tél. 01 40 69 16 33

rk@lagardere.fr

Contact Image 7

Anne Méaux

tél. 06 89 87 61 76

Contacts Relations Investisseurs

Emmanuel Rapin

tél. 01 40 69 17 45

erapin@lagardere.fr

Alima Lelarge Levy

tél. 01 40 69 19 22

alelargetlevy@lagardere.fr

¹ Avis AMF n°221C2405.